

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2023
18 heures 00 - (séance publique)

Sous la présidence de M. Joris HEBRARD, Maire

Présents :

M. Joris HEBRARD, M. Patrick SUISSE, Mme Danielle MERIALDO, Mme Karine GANGLOFF, M. Jean-Louis COSTA, Mme Karine BERNAERT, M. Steve SOLER, Mme Martine FAUX, M. Jacques NARDI, Mme Michèle BOMPUIS, Mme Evelyne DELOUTE, Mme Viviane DE MEIS, M. Claude MOREAL, M. Claude BENARD, Mme Chantal GUARDIOLA, M. Christophe JOUMOND, M. Patrick EBRARD, M. Pascal SIMONDI, Mme Séverine ODDONE, M. Jean-Firmin BARDISA, Mme Zohra LOUNI, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Caroline GRELET-JOLY, M. André GROSDÉMANGE

Représentés :

Mme Catherine CHABRIER donne pouvoir à Mme Karine GANGLOFF
Mme Karine ASSEMAT donne pouvoir à M. Patrick SUISSE
M. Stéphane LALE donne pouvoir à Mme Caroline GRELET-JOLY jusqu'à la délibération n°2023_DEL-116
M. Jean-Louis VIDAL donne pouvoir à Mme Michèle BOMPUIS
M. Jean-Christophe ALLIDE donne pouvoir à M. Jean-Firmin BARDISA

Absents :

M. Bastien DADE, M. Constant DELAIR jusqu'à la délibération n°2023_DEL_106, M. Frédéric MONIN, Mme Isabelle CHOQUET

Secrétaire :

Mme Danielle MERIALDO

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Mme Danielle MERIALDO est nommée secrétaire de séance et ceci à l'unanimité des membres présents.

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
14 SEPTEMBRE 2023
RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le procès-verbal de la séance du 14 Septembre 2023 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Les conseillers sont invités à faire connaître s'ils ont des observations à formuler sur ce document.
Le procès-verbal de la séance du 14 Septembre 2023 est adopté.

DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

COMPTE RENDU AU CONSEIL

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Par délibérations en date du 04 et 22 Mai 2023 le conseil municipal a délégué, conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T. des collectivités territoriales, sans aucune réserve au Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions.

Conformément à l'article L.2122-22, le Maire, rend compte des décisions prises.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_101 Subvention municipale complémentaire à accorder au CCAS de la Ville du Pontet - Exercice budgétaire 2023 - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire sur l'exercice 2023 au profit du CCAS d'un montant de 203 000 € dont le paiement interviendra avant la fin de l'année 2023, PRÉCISER que les crédits nécessaires seront ouverts au budget principal 2023 au compte 657362 par décision modificative.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Mme GRELET-JOLY, M. LALE

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_102 Création et révision des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements - Exercice 2023 - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER la révision et création des AP/CP telles que décrites ci-dessus, AUTORISER Monsieur le Maire à engager les dépenses ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes sur les crédits de paiement annuels, PRÉCISER que les crédits de paiement 2023 seront inscrits ou corrigés au budget par décision modificative.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6

M. BARDISA, Mme LOUNI, Mme SEGUIN, Mme GRELET-JOLY, M. LALE, M. ALLIDE

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_103 Décision modificative n°1/2023 - budget principal - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER la décision modificative n°1 au budget 2023 du budget principal de la commune du Pontet équilibrée en section de fonctionnement pour un montant total de 327 823 € et en section d'investissement pour un montant total de - 3 200 829 €, PRÉCISER que la décision modificative n°1 au budget 2023 du budget principal a fait l'objet d'un vote formel sur chacun des chapitres.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6

**M. BARDISA, Mme LOUNI, Mme SEGUIN, Mme
GRELET-JOLY, M. LALE, M. ALLIDE**

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N°2023_DEL_104 Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024
- Rapporteur : M. Joris HEBRARD**

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024,
PRÉCISER que la norme comptable M57 s'appliquera au budget principal et au budget annexe office de
tourisme,
PRÉCISER que l'apurement obligatoire du compte 1069 entraînera une discordance entre le compte de
gestion et le compte administratif sur les exercices 2024 et 2025.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_105 Adoption du règlement budgétaire et financier - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER le règlement budgétaire et financier tel que présenté en annexe à compter du 1^{er} janvier 2024.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N°2023_DEL_106 Règles et durées d'amortissement dans le référentiel comptable M57 - Rapporteur :
M. Joris HEBRARD**

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER les nouvelles règles et durées d'amortissement applicables à compter du 1er janvier 2024,
FIXER à mille euros (1.000 €) le montant des biens de faible valeur faisant l'objet d'un suivi globalisé à
l'inventaire et d'un amortissement en une année,
PRÉCISER que les frais d'étude et d'insertion non suivis de réalisation ainsi que les biens de faible valeur
faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire ne feront pas l'objet de la règle du « *pro rata temporis* ».

VOTE DU CONSEIL : POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_107 Convention d'objectifs et de financement - Etablissement d'accueil du jeune enfant Pom Reinette - Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse - Rapporteur : Mme Karine BERNAERT

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la convention d'objectifs et de financement « Prestation de Service Unique, bonus Mixité sociale, bonus Inclusion handicap, bonus Territoire CTG » pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant en cas d'empêchement, à signer cette convention ainsi que tout document ne modifiant pas l'économie générale de cette convention.

ANNEXER ladite convention et son annexe à la délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_108 Convention d'objectifs et de financement - Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant Pom d'Api - Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse - Rapporteur : Mme Karine BERNAERT

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la convention d'objectifs et de financement « Prestation de Service Unique, bonus Mixité sociale, bonus Inclusion handicap, bonus Territoire CTG » pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant en cas d'empêchement, à signer cette convention ainsi que tout document ne modifiant pas l'économie générale de cette convention.

ANNEXER ladite convention et son annexe à la délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_109 Convention de Gestion en Flux des réservations de logements locatifs sociaux entre la ville et Erilia - Rapporteur : Mme Karine GANGLOFF

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la convention de gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux entre la Ville et Erilia

AUTORISER le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier,

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_110 Convention de Gestion en Flux des réservations de logements locatifs sociaux entre la ville et Famille et Provence - Rapporteur : Mme Karine GANGLOFF

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la convention de Gestion en Flux des réservations de logements locatifs sociaux entre la ville et Famille Provence

AUTORISER le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_111 Acquisition des parcelles AP 74-75-76-77, avenue Alphonse Daudet - Rapporteur : M. Steve SOLER

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER l'acquisition des parcelles AP 74-75-76 et 77, situées Avenue Alphonse Daudet, d'une superficie de 438 m² au prix de 1 euro,

INCORPORER ces parcelles dans le domaine public communal,

AUTORISER Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces et tous les actes à venir,

DESIGNER Maître Mottin pour la rédaction de l'acte,

IMPUTER cette dépense au budget de la ville.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_112 Cession de parcelles à la Commune de Coucouron - Régularisation de situation - Rapporteur : M. Steve SOLER

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la cession des parcelles section B numéros : 0866, 0989, 1032, 1034, 1036, 1037, 1039, 1042, 1043, 1044, 1046, 1047, situées sur la Commune de Coucouron, route principale et voies d'accès au prix de 1 euro.

AUTORISER Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces et tous les actes à venir.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_113 Concession de la ZAC centre ville : Bilan prévisionnel au 30 Septembre 2023 – Tableau des cessions et acquisitions – Projet d'avenant n° 4 à la concession - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le compte rendu annuel de la Concession d'aménagement ZAC Centre-Ville sur la commune du PONTET comprenant :

- le bilan actualisé d'un montant de 3 095 416 € HT et son plan de financement arrêté au 30/09/2023 ;
 - le tableau des acquisitions et des cessions réalisées ne mentionnant aucun mouvement sur l'exercice ;
- AJUSTER le versement à CITADIS d'une participation 2023 au montant de 222 000 € TTC au budget 2023 en section investissement, chapitre 204 ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la concession d'aménagement sur la base du modèle ci-joint ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir se rapportant à la présente délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_114 Ateliers qualité de vie au travail - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

DONNER un accord de principe quant à la mise en place de séances de sophrologie, d'informatique, de stretching et de self-défense et destinées à l'ensemble des agents volontaires dans le cadre de la qualité de vie au travail,

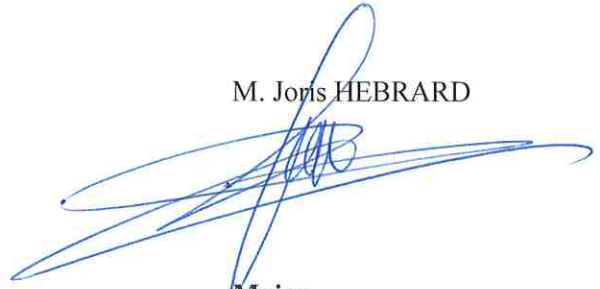
AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec certains agents animateurs une convention pour l'organisation et la réalisation de ces séances.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

Séance levée à 19h35

Le Pontet le 30 octobre 2023

M. Joris HEBRARD

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Maire

